REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N° 52

Séance du 11 décembre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: M. Salducci à M. Lacassagne, M. Salanne à Mme Meyzenc.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET: RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs, en transformant les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

et en supprimant les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;

- 1 poste de garde champêtre chef principal.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.